



**COMPTE RENDU SUCCINCT  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 29 janvier 2020**

*L'an deux mille vingt, le vingt-neuf janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Garges-lès-Gonesse, légalement convoqué, s'est rassemblé à la Mairie, Salon d'Honneur, sis 8 place de l'Hôtel de Ville à Garges-lès-Gonesse, sous la présidence de Monsieur Maurice LEFEVRE, Maire.*

Etaient présents : M. Maurice LEFEVRE, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Jean PARÉ, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET, Mme Liliane GOURMAND, M. Daniel LOTAUT, Mme Cergya MAHENDRAN, M. Benoît JIMENEZ, Mme Françoise FAUCHER, Mme Bérard GUNOT, M. Mohammed AYARI, Mme Maria MORGADO, M. Ahmed-Latif GLAM, M. Patrick ANGREVIÉ arrivé à 19h07, point n°1, délibération n°CM-20-001), Mme Isabelle MÉKÉDICHE, Mme Marie-Josée FILATRIAU, Mme Christine DIANÉ, Mme Conception DERÉAC, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Elie ATLAN, Mme Maria-Teresa LESUR, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Sabry KALAA, M. Christophe DIEU, Mme Elise ARIAS-YSIDOR.

Etaient représentés :

M. Louis FREY	pouvoir à M. Gérard BONHOMET
M. Panhavuth HY	pouvoir à Mme Bérard GUNOT
M. Pierre GALLAND	pouvoir à M. Daniel LOTAUT
M. Daniel BURNACCI	pouvoir à M. Elie ATLAN
M. Koffi-Rameaux NIANGORAN	pouvoir à Mme Christine DIANÉ

Etaient absents :

Mme Arcangèle DO SOUTO  
M. Hussein MOKHTARI  
Mme Myriam DIEN  
Mme Stella LAPAIX  
M. Tarak GHOURLI  
M. Francis PARNY  
Mme Marie-France BLANCHET  
M. Tahar BOUZIAD

*Monsieur Elie ATLAN a été désigné comme secrétaire de séance*

Hôtel de Ville  
8, place de l'Hôtel de Ville - B.P. 2 - 95141 Garges-lès-Gonesse Cedex  
Tél. : 01 34 53 32 00 - Télécopie : 01 34 53 32 02  
[www.villedegarges.fr](http://www.villedegarges.fr)

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à M. Le Maire

POINT N°1 : Rapporteur M. GLAM.

**OBJET : Approbation du règlement du concours jeu Maxicours organisé par la Ville auprès des écoles élémentaires, en partenariat avec le prestataire Maxicours**

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** le lancement du concours Jeu Maxicours du 3 février au 30 avril 2020,

▶ **APPROUVE** le règlement et l'attribution des lots.

POINT N°2 : Rapporteur M. GLAM.

**OBJET : Renouvellement de la convention de partenariat avec l'association Ligue de l'Enseignement et versement d'une subvention de 1000€ pour le projet Lire et Faire Lire**

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Ville de Garges-lès-Gonesse et la Ligue de l'Enseignement du Val d'Oise pour la mise en place du projet Lire et Faire Lire ainsi que l'attribution d'une subvention de 1000 € au profit de l'association Ligue de l'Enseignement du Val d'Oise.

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la Ville de Garges-lès-Gonesse et la Ligue de l'Enseignement du Val d'Oise pour la mise en place du projet Lire et Faire Lire et à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

▶ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

POINT N°3 : Rapporteur Mme MAHENDRAN.

**OBJET : Organisation du recensement de la population pour l'année 2020**

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **DECIDE** de recourir à des agents recenseurs afin de satisfaire un besoin occasionnel pour le recensement annuel de la population,

▶ **DECIDE** de les rémunérer sur la base des modalités de calcul de la dotation forfaitaire attribuée par l'INSEE, à savoir un montant unitaire par fiche de logement

(1,13 €) et fiche individuelle (1,72€) tout en valorisant l'utilisation du questionnaire dématérialisé, soit pour 2020 :

- 1,03 € par fiche de logement remise via questionnaire papier ;
- 1,23 € par fiche de logement remise via questionnaire électronique ;
  
- 1,62 € par fiche individuelle remise via questionnaire papier ;
- 1,82 € par fiche individuelle remise via questionnaire électronique.

► **DECIDE** d'instaurer le versement d'une prime de 1.000 € au prorata du taux effectif de collecte : 90 % de recensement : 0% du montant de la prime, 91 % de recensement : 10% du montant de la prime, 92 % de recensement : 20% du montant de la prime, 93 % de recensement : 30% du montant de la prime, par palier jusqu'à 100 % de recensement : 100 % du montant de la prime,

► **DIT** que la Commune perçoit chaque année de l'INSEE une dotation forfaitaire et que la recette sera inscrite au budget.

POINT N°4 : Rapporteur M. AYARI.

**OBJET : Attribution des subventions annuelles aux associations sportives Gargeoises**

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

► **APPROUVE** le versement des subventions aux associations sportives pour l'année 2020 selon la répartition suivante :

<b>ASSOCIATION</b>	<b>SIGLE</b>	<b>MONTANT</b>
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE PABLO PICASSO	Sans objet	500,00
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE HENRI WALLON	Sans objet	500,00
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE HENRI MATISSE	Sans objet	500,00
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE PAUL ELUARD	Sans objet	500,00
ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE SIMONE DE BEAUVOIR	Sans objet	500,00
ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE ARTHUR RIMBAUD	Sans objet	500,00
ASSOCIATION SPORTIVE TOHO	AS TOHO	700,00
MARTIAL ARTS ACADEMY	MAA	2 500,00
LES ECUREUILS DE GARGES	Sans objet	1 700,00
SPORT ASSOCIATION GARGES AMITIE	SAGA	1 300,00
ASSOCIATION DU DIMANCHE MATIN DOUCETTES	ADMD	1 200,00

WIND TEAM	Sans objet	2 000,00
GARGES FORMES MUSCLES	GFM	1 500,00
LES SPORTIFS DE GARGES	Sans objet	1 700,00
ASSOCIATION MULTISPORTS GARGEOISE	ASM GARGEOISE	1 500,00
ACADEMIE BILLARD CLUB GARGES	ABCG	2 500,00
GARGES HOCKEY CLUB	Sans objet	6 500,00
CLUB DES SPORTS DE GLACE DE GARGES	Sans objet	7 000,00
ASSOCIATION ANIMATION DAME BLANCHE	AADB	20 000,00
CLUB MULTISPORT DE GARGES	CMG	114 000,00
BOXING CLUB DE GARGES	Sans objet	23 000,00
ROLLER HOCKEY GARGES	Sans objet	23 000,00
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE GARGES DJIBSON FUTSAL	ASCGDF	23 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>236 100,00</b>

► **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

► **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

POINT N°5 : Rapporteur Mme GUNOT.

**OBJET : Convention Constitutive – Groupement d'intérêt Public CAP DEMAT EVOLUTION**

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

► **APPROUVE** la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) CAP DEMAT EVOLUTION,

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

POINT N°6 : Rapporteur Mme FAUCHER.

**OBJET : Adhésion au Réseau Francophone des Ville Amies des Aînés (RFVAA)**

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

► **APPROUVE** l'adhésion de la collectivité au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés ainsi qu'au Réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS,

- ▶ **APPROUVE** la charte du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés,
- ▶ **APPROUVE** le versement de la cotisation d'un montant de 475 euros au titre de l'adhésion à l'association,
- ▶ **DESIGNE** Madame Faucher, pour représenter la collectivité au sein de l'association, et madame Verstraete comme professionnelle de la collectivité,
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- ▶ **DIT** que les crédits nécessaires au paiement de l'adhésion au réseau sont inscrits au budget.

POINT N°7 : Rapporteur M. JIMENEZ.

**OBJET : Approbation et autorisation de signature du protocole d'engagements renforcés et réciproques dans le cadre du Contrat de Ville intercommunal au titre des années 2019-2022**

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

- ▶ **APPROUVE** le protocole d'engagements renforcés et réciproques dans le cadre du Contrat de Ville intercommunal au titre des années 2019-2022,
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le protocole d'engagements renforcés et réciproques,
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°8 : Rapporteur M. JIMENEZ.

**OBJET : Conventions d'appui aux associations « Espoir et création » et « Association Sportive Amicale Corot (A.S.A.C) » - Avenants n°1/2020**

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

- ▶ **APPROUVE** les avenants N°1/2020 des conventions d'appui 2019/2020/2021 avec les associations Espoir et création et A.S.A.C,
- ▶ **APPROUVE** pour 2020, le versement d'une subvention de 1 500 € (mille cinq cents euros) à l'association Espoir et création,
- ▶ **APPROUVE** pour 2020, le versement d'une subvention de 3 000 € (trois mille euros) à l'association A.S.A.C,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants n° 1/2020 aux conventions d'appui avec les associations concernées et à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

▶ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

POINT N°9 : Rapporteur M. JIMENEZ.

**OBJET : Conventions d'appui (2018/2019/2020) avec les associations « Centres Educatifs Charles Péguy », « En Marche » et « Centre social les Doucettes » - Avenants n°2/2020**

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** les avenants N°2/2020 aux conventions d'appui des associations « Centres Educatifs Charles Péguy », « En Marche » et le « Centre social les Doucettes »,

▶ **APPROUVE** pour 2020 le versement d'une subvention de 12 500 € (douze mille cinq cent euros) à l'association En Marche,

▶ **APPROUVE** pour 2020 le versement d'une subvention de 5 000 € (cinq mille euros) à l'association Centres Educatifs Charles Péguy,

▶ **APPROUVE** pour 2020 le versement d'une subvention de 33 500 € (trente-trois mille cinq cents euros) à l'association Centre social les Doucettes,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants n° 2/2020 aux conventions d'appui avec les associations concernées et à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

▶ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

POINT N°10 : Rapporteur M. JIMENEZ.

**OBJET : Renouvellement des conventions d'appui avec les associations « Action pour la Formation et l'Altérité (AFA) » et « Centres éducatifs Charles Péguy – A l'écoute »**

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** les projets de conventions d'appui 2020/2021/2022 avec les associations « Action pour la Formation et l'Altérité (AFA) » et l'association « Centres éducatifs Charles Péguy – A l'écoute »,

▶ **APPROUVE** le versement d'une subvention de 2 500 € à l'association « Action pour la Formation et l'Altérité (AFA) » pour l'année 2020,

▶ **APPROUVE** le versement d'une subvention de 6 000 € à l'association « Centres éducatifs Charles Péguy – A l'écoute » pour l'année 2020,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions entre la Commune et les associations « Action pour la Formation et l'Altérité (AFA) » et « Centres éducatifs Charles Péguy – A l'écoute » et à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

▶ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

POINT N°11 : Rapporteur M. JIMENEZ.

**OBJET : Déploiement territorial du programme interministériel et partenarial des « Cités éducatives » sur le territoire de Garges-lès-Gonesse**

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** le déploiement du programme interministériel et partenarial des « Cités éducatives » sur le territoire de Garges-lès-Gonesse.

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de labellisation du dispositif des Cités éducatives ainsi que tous les documents y afférents.

POINT N°12 : Rapporteur M. BONHOMET.

**OBJET : Approbation de la modification des nouveaux statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO)**

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO) comme suit :

- Le syndicat se dote d'activités complémentaires telles que la coordination de groupements de commandes ;
- La durée du syndicat est illimitée ;
- Le siège du syndicat est fixé au Campus du Conseil Départemental du Val d'Oise, 2 avenue du Parc, CS 20201 Cergy, 95032 CERGY PONTOISE Cedex ;
- Le comité syndical sera constitué de délégués titulaires et de délégués suppléants selon les modalités suivantes :



- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par Commune (ou collectivité) de moins de 10.000 habitants,
- 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par Commune (ou collectivité) à partir de 10.001 habitants ;
- Des recettes supplémentaires sont possibles ;
- Les fonctions du Receveur sont confiées à la Trésorerie Cergy Collectivités.

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

POINT N°13 : Rapporteur M. BONHOMET.

**OBJET : Nouveau Projet de Renouvellement Urbain du quartier de Dame Blanche Nord – convention pluriannuelle**

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE :**

- les termes du projet de la convention cadre de la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France ainsi que ses annexes ;
- les termes du projet de convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier de Dame Blanche Nord ainsi que ses annexes ;

▶ **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier de Dame Blanche Nord.

POINT N°14 : Rapporteur M. BONHOMET.

**OBJET : Nouveau Projet de Renouvellement Urbain de Dame Blanche Nord – protocole de partenariat entre la Ville de Garges-lès-Gonesse et Grand Paris Aménagement pour la conception de l'opération d'aménagement**

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** les termes du projet de protocole de partenariat entre la Ville de Garges-lès-Gonesse et Grand Paris Aménagement (GPA) pour la conception de l'opération d'aménagement ;

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de coopération dite de « portage ciblé » de lots de la copropriété « Garges Nord ».



POINT N°15 : Rapporteur Mme DIANÉ.

**OBJET : Convention triennale sur les missions et interventions de l'ADIL 95 sur le territoire de la commune de Garges-lès-Gonesse**

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention triennale sur les missions et interventions de l'ADIL 95,

▶ **AUTORISE** le versement d'une cotisation à l'ADIL 95, dont le montant, établi à 5 100 euros en 2019, sera déterminé tous les ans lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'ADIL 95,

▶ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POINT N°16 : Rapporteur Mme LESUR.

**OBJET : Travaux d'aménagement des logements de l'école maternelle Irène Joliot Curie en locaux scolaires- Dépôt des demandes d'autorisation**

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

▶ **AUTORISE** le dépôt par la Commune des demandes d'autorisation au titre du Code de l'Urbanisme et du Code de la Construction et de l'Habitation relatives aux travaux d'aménagement et de mise aux normes des logements de l'école Irène Joliot Curie en locaux scolaires.

▶ **MANDATE** Monsieur le Maire pour déposer les demandes d'autorisation correspondantes, et pour signer tous les actes en découlant.

POINT N°17 : Rapporteur Mme LESUR.

**OBJET : Convention d'occupation temporaire d'une partie de la parcelle cadastrée BD 29 par la Commune dans le cadre des travaux de construction du Pôle Culturel**

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** les termes de la convention d'occupation temporaire d'une partie de la parcelle BD 29 par la Commune dans le cadre des travaux de construction du Pôle Culturel ;

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°18 : Rapporteur Mme LESUR.

**OBJET : « Garges Demain » - Garantie totale d'emprunt de la Commune à la SA d'HLM IMMOBILIERE 3F pour la réhabilitation de 200 logements au 2, 4, 6 rue Paul Langevin et au 1 à 13 avenue Frédéric Joliot Curie**

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

► **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement du prêt d'un montant de 1 840 000 €, souscrit par la SA HLM IMMOBILIERE 3F auprès de la Caisse des dépôts et Consignations (Banque des Territoires), selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°99837, constitué d'une ligne de prêt n°5311985 dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant de l'emprunt	1 840 000 Euros
Durée d'amortissement	15 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel	1.35%
Indice de référence	(Livret A + 0.60%)
Périodicité des échéances	Annuelle

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au remboursement intégral de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

► **S'ENGAGE** pendant toute la durée des lignes de prêts susvisées, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annexée à la présente délibération,

POINT N°19 : Rapporteur Mme MÉKÉDICHE.

**OBJET : Approbation de la Charte agricole et forestière du Grand Roissy**

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** la Charte agricole et forestière du Grand Roissy,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

POINT N°20 : Rapporteur Mme MÉKÉDICHE.

**OBJET : Organisation et règlement du concours 2020 - « balcons et jardins fleuris »**

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** l'organisation du concours 2020 « balcons & jardins fleuris », ainsi que son règlement.

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à appliquer le règlement du concours 2020 « balcons et jardins fleuris » et à signer toutes les pièces nécessaires à son exécution.

▶ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

POINT N°21 : Rapporteur Mme LALLIAUD.

**OBJET : Vente d'un bien par la plateforme Webenchères – Balayeuse HAKO**

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** la vente de la Balayeuse HAKO à la société Belkaid pour un montant de 7 509 €,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette vente,

▶ **DIT** que les recettes tirées de cette vente seront inscrites au budget.

POINT N°22 : Rapporteur Mme MAHENDRAN.

**OBJET : Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF) – Nouvelles compétences obligatoires au 1<sup>er</sup> janvier 2020**

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** les statuts modifiés de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

POINT N°23 : Rapporteur M. le Maire.

**OBJET : Création de postes au tableau des effectifs de la Ville au 1<sup>er</sup> février 2020**

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** la création et la transformation des emplois permanents présentés dans les tableaux joints à la présente délibération, selon les conditions statutaires et de niveau de diplôme présentés pour chacun d'eux,

▶ **DIT** qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires pour ces postes, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base de l'article mentionné dans le tableau annexe pour chacun des postes en question,

▶ **DETERMINE** le niveau de rémunération de ces postes par référence à la grille indiciaire du grade sur lequel ils sont créés, avec application des normes de régime indemnitaire déterminées par les groupes de fonction auxquels ils appartiennent,

▶ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

▶ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie, en exécution de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Fait à Garges-lès-Gonesse,  
Le 30 janvier 2020



Le Maire

Maurice LEFEVRE